

**Un bulletin par adhérent – Merci d'écrire lisiblement**

NOM

PRENOM

Adresse

Adresse mail

Téléphoneportable

Téléphonefixe

Adhésion annuelle obligatoire pour bénéficier des activités		<input type="checkbox"/>	30.00 €
Du 25 septembre 2023 au 24 mai 2024			
COURS DE LANGUE - règlement annuel	(27 cours d'1h30)	<input type="checkbox"/>	207.00 €
COURS DE LANGUE - règlement en 3 fois	3 chèques de 69.00 € +1 chèque adhésion	<input type="checkbox"/>	207.00 €
COURS DE LANGUE si moins de 25 ans au 30/06/2024	(27 cours d'1h30)	<input type="checkbox"/>	147.00 €
COURS DE LANGUE si moins de 25 ans au 30/06/2024 règlement en 3 fois	3 chèques de 49.00 € + 1 chèque adhésion	<input type="checkbox"/>	147.00 €
PARLIAMO UN PO' 1/mois	(8 séances d'1h30)	<input type="checkbox"/>	105.00 €
L'HO LETTO, NE PARLIAMO 1/mois	(8 séances d'1h30)	<input type="checkbox"/>	105.00 €
FUORI LE MURA	4 séances	<input type="checkbox"/>	35.00 €
CHORALE «AnDante» - règlement annuel	30 séances de 2 h	<input type="checkbox"/>	160.00 €
CHORALE «AnDante» - règlement en 3 fois	3 chèques de 53.34 € +1 chèque adhésion	<input type="checkbox"/>	160.02 €
VOYAGE inscription et versement des arrhes seulement par carte bancaire. Se reporter au site de l'association <a href="http://dantetours.fr">dantetours.fr</a> onglet « s'inscrire »			
<b>TOTAL</b>			

**Nota bene : aucun remboursement ne pourra intervenir après le début des cours.**

Règlement en 3 fois : tous les chèques sont à déposer en une seule fois.

Ils seront débités au cours des 3 mois suivant l'inscription.

- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de l'association Dante Alighieri CDLL
- J'ai lu et j'accepte les conditions de cession du droit à l'image
- J'ai lu et je refuse les conditions de cession du droit à l'image

Fait le

Signature obligatoire

**Règlement par chèque libellé à l'ordre de DANTE ALIGHIERI**

À adresser : 9 impasse Croizat 37700 Saint-Pierre-des-Corps

Si vous souhaitez un reçu merci de joindre une enveloppe timbrée à votre nom.

Choix du niveau de cours de langue et de l'horaire Se reporter au planning sur le site <a href="http://dantetours.fr">dantetours.fr</a> onglet « NOS ACTIVITES » « PLANNING »	NIVEAU	HORAIRE

**Un bulletin par adhérent – Merci d'écrire lisiblement**

### CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Adresse

Adresse mail :

Déclare avoir 18 ans ou plus et pouvoir signer ce formulaire en mon nom.

J'autorise

Je n'autorise pas

l'association franco-italienne Dante Alighieri Châteaux de la Loire, siège social Maison des Associations Louis Pasteur, 94 rue du Sanitas 37000 Tours à me filmer ou me photographier (textes, sons, images en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation pour télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne de l'association et dont la liste figure ci-dessous :

... Supports papier, informatiques, pédagogiques et numériques

... Présence lors d'évènements

... Publicité ayant pour objet la promotion de l'association.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (adhérents, partenaires, enseignants, ...)

Cette autorisation est valable pour la durée de vie de l'association, accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite  
« Lu et Approuvé »

## Un bulletin par adhérent – Merci d'écrire lisiblement

### CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ASSOCIATION DANTE ALIGHIERI CHATEAUX DE LA LOIRE

Ce document a pour objet de préciser les droits et devoirs des personnes suivant une activité proposée par l'association. Chaque adhérent approuve et s'engage à respecter la présente charte. Tout manquement aux obligations résultant de cette charte pourra remettre en cause l'adhésion à l'association.

Ce document est disponible au secrétariat et sur le site internet.

#### PAIEMENT DES ACTIVITES

Le paiement de l'adhésion est obligatoire pour bénéficier des activités proposées.

Le règlement des activités doit s'effectuer **AVANT** le début des cours quel que soit le mode retenu (en ligne ou en chèque).

Les règlements en ligne s'effectuent par carte bancaire. Le prélèvement pourra être effectué en une fois ou en 3 fois. Assurez-vous que la date de validité de votre carte bancaire va au-delà de la dernière échéance (à vérifier sur l'échéancier fourni dans le récapitulatif).

Les règlements par chèques sont acceptés uniquement s'ils sont accompagnés du bulletin d'inscription dûment rempli et signé.

**Aucun remboursement ne pourra intervenir après le début des cours quel que soit le motif de la demande.**

**Les dons défiscalisables** destinés à l'association sont autorisés par l'administration. Le reçu est à télécharger si le règlement s'effectue par internet sur le site sécurisé HelloAsso ou à demander au secrétariat par courrier ou mail en joignant une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.

**Chaque participant doit suivre les instructions données par l'intervenant ou le représentant de l'association et respecter les horaires des séances ainsi que les règles de sécurité, de tenue et de propreté des installations.**

Les méthodes pédagogiques et la documentation utilisées sont protégées au titre des droits d'auteur et, en conséquence ne peuvent être réutilisées en dehors de l'association ni diffusées par les personnes qui ont suivi les activités, sans l'accord préalable et formel de leur auteur.

Il est interdit d'enregistrer ou de filmer les séances sans l'accord de l'intervenant.

#### HYGIENE ET SECURITE

Se conformer aux prescriptions spécifiques affichées dans les bâtiments accueillant les activités de l'association.

#### MATERIEL / SALLES DE COURS

Les moyens matériels mis à disposition ne doivent être utilisés que dans le cadre strict des activités de l'association.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle des salles de cours pour quelque motif que ce soit, les enseignants maintiendront les cours par d'autres moyens type vidéoconférence...

**TELEPHONE PORTABLE Il doit être désactivé avant l'entrée en salle.**

**RESPONSABILITE CIVILE Chaque adhérent doit avoir une assurance en responsabilité civile valide.**

#### *RGPD (règlementation générale de protection des données)*

Les informations portées sur le formulaire d'adhésion sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion administrative de l'association. Les destinataires des données sont la présidente, la trésorière et la secrétaire.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de la Dante.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite  
« Lu et Approuvé »